

## Note n° 49 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 11 septembre 2018

### Groupe des neuf : mobilisation des retraité-e-s les 3 et 18 octobre ... et le 9 si affinités

Les neuf organisations de retraité-e-s (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) se sont réunies le vendredi 7 septembre 2018 dans un contexte particulier. En effet, le 2 juillet, elles avaient décidé de faire du 9 octobre une grande journée de mobilisation des retraités, qui s'annonçait très forte après les annonces du gouvernement contre les pensions ... puis les « confédérations » de 3 organisations (CGT, FO, Solidaires) ont appelé aussi le 9 octobre pour une grande journée interprofessionnelle, mais pas les 6 autres organisations, ce qui interdit de fait à leur secteur retraité d'y participer. **Que faire ?**

**Toutes les organisations ont convenu de l'énormité des attaques contre les retraités et les retraitées de la part du gouvernement :**

- **Il diminue les pensions en 2018** de 1,7 % par l'augmentation de la CSG et l'absence de revalorisation.
- **Il veut encore baisser le pouvoir d'achat en 2019 et 2020**, il envisage de revaloriser les pensions de seulement 0,3 % chaque année, alors que les prix ont augmenté de 2,3 % ces 12 derniers mois. Des prestations sociales, comme l'APL, ne suivront plus l'inflation et contribueront à la baisse du pouvoir d'achat. Entre 2014 et 2020, la valeur de plus d'un mois de pension aura été perdu sur une année !
- **Il veut remplacer la retraite par une prestation sociale !** Pour le gouvernement nous ne sommes plus des citoyens qui ont travaillé et cotisé, qui ont obtenu des droits pour la retraite et la santé. Il nous traite de vieilles personnes qui coûtent cher, qui doivent être prises en charge par une prestation sociale, revalorisée selon les possibilités financières du moment.

**Ces attaques nécessitent une riposte de la même hauteur.**

Laisser faire serait aussi accepter que la réforme des retraites attribue une prestation sociale aux personnes en retraite, prestation revalorisée, ou non, selon le bon vouloir du gouvernement, c'est-à-dire, aujourd'hui, selon les exigences des marchés financiers et des actionnaires !

**Maintenir le 9 octobre ?** CGT, FO, Solidaires qui appellent au 9 octobre ont espéré un « tous ensemble jeunes, actifs, retraités » mais le 9 octobre ne serait pas à la hauteur pour les retraités. En effet, le 15 mars, nous avons atteint les 200 000 personnes mobilisées car elles voulaient montrer leur colère et ont senti la volonté et l'unité des 9 organisations qui y appelaient. Un appel à manifester de seulement 3 organisations ne peut pas les mobiliser, d'autant plus que cette journée sera plus vécue comme une journée interprofessionnelle que comme une mobilisation des retraitées.

### Décisions au consensus

**Le 3 octobre, déjà prévu, sera renforcé :**

- **Les délégations (3 ou 4 par département)** se retrouveront à la Bourse du travail de Paris rue Charlot (à proximité de la Place de la République) le matin où elles seront accueillies et s'exprimeront.
- **Rassemblement Place de la République à 14 h** de ces délégations avec le renfort des retraité-e-s de l'Île-de-France. La presse sera invitée.
- **Rassemblement des délégations devant l'Assemblée nationale** sur la place Edouard Herriot à 16 h, où le groupe des neuf sera reçu par le Président du groupe LREM.
- **En plus, chaque département** doit se saisir localement du 3 comme il le souhaite : délégations, rassemblements, manifestations...

**Le 9 octobre :** les organisations qui y appellent s'organisent pour faire apparaître les retraité-e-s lors des manifestations interprofessionnelles dans tous les départements. Un appel commun au 9 octobre est fait par les secteurs retraités de CGT, FO et Solidaires. Le groupe des neuf en tant que tel n'y appelle pas puisqu'une majorité de ses organisations ne peut pas y être officiellement.

**Le 18 octobre :** les actions décentralisées prévues le 9 sont reportées au 18 octobre, avec manifestation francilienne à Paris et manifestations « retraité-e-s » dans tous les départements.

**Ces décisions surmontent le problème du 9 octobre, montrent la cohésion du groupe des neuf** et la volonté manifeste de chaque structure de faire perdurer cet outil pour l'action revendicative. Les équipes militantes de l'UNIRS Solidaires Retraités et Retraitées ont donc une forte responsabilité dans la période. La prochaine réunion se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre au local de Solidaires.

## La plateforme revendicative des neuf :

- **La suppression de la hausse de la CSG** qui pénalise les retraité-e-s de 4,5 milliards d'euros et fait baisser le taux de remplacement de 2,5 % en net pour les retraité-e-s depuis cette hausse. Nous demandons l'inscription de cette mesure dans le PLFSS 2019.
- **La revalorisation de toutes les pensions**, par la fin du gel des pensions, le refus de seulement 0,3 % en 2019 et 2020, et le rattrapage des pertes subies.
- **L'indexation des pensions sur les salaires.**
- **Mesure pour les faibles pensions** en exigeant un minimum de pension porté au niveau du SMIC pour une carrière complète.
- **Le maintien des pensions de réversion**, sans conditions de ressources.
- **Perte d'autonomie** : prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécu et ouverture d'un droit universel dans le cadre du service public.
- **L'égalité** du montant des pensions entre hommes et femmes.
- **Le remboursement de tous les médicaments** et frais médicaux à hauteur de 100 %.

## Exprimez votre colère, fâchez-vous :

- **Signez la pétition** disponible sur internet pour exiger le retrait de l'augmentation de la CSG : <http://www.retraitesencolere.fr/>
- **Préparez-vous à manifester dans votre département les 3 et 18 octobre** pour exiger l'augmentation des pensions. Le futur Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (PLFSS) doit prendre en compte cette exigence.
- **Et avec la CGT, FO, Solidaires et LSR, manifestez le 9 octobre** contre la politique de Macron.



## Régimes complémentaires AGIRC ARRCO

Ces deux régimes complémentaires ont **fortement réduit les droits à pension pour équilibrer les comptes**. Le dernier accord prolongeait le gel des pensions et incitait à partir en retraite deux ans plus tard (voir note 39 du 5 janvier 2018). Cette austérité a porté ses fruits, plus rapidement que prévu : le déficit passe de 4,2 milliards en 2016 à 2,9 en 2017 et même à 1,4 en tenant compte des intérêts des réserves financières de 62 milliards ; les recettes ont augmenté de 3 % grâce à l'augmentation des salaires.

Ces résultats sont en avance de plus de 2 milliards d'euros par rapport à ce qui était prévu... l'austérité a été trop forte !

## Assemblée Générale de l'UNIRS

Les retraité-e-s de Solidaires, organisés-e-s dans l'UNIRS tiennent leur AG annuelle le 11 octobre, avec un maximum de 5 représentant-e-s par structure adhérente... qui ont reçu le projet d'ordre du jour, le rapport d'activités et le projet de motion d'orientations.

Chaque structure se fera mandater par ses adhérent-e-s retraité-e-s pour intervenir, amender les orientations, voter les différents textes et le nouveau Conseil d'administration de l'UNIRS.

## Le 100 % Santé est possible

**Le Régime local Alsace-Moselle souhaite prendre en charge lui-même le remboursement à 100 %** des prestations en soins dentaires, d'optique et d'audioprothèse prévues par la réforme nationale pour ses 2,2 millions bénéficiaires en Alsace et en Moselle. Il propose même de faire mieux, de rembourser le reste à charge de l'assuré sur les soins de ville (10 à 20 %) et « tout ou partie » des dépassements d'honoraires pour les médecins qui s'engagent à limiter ces dépassements (Optam et Optam-co).

**Le régime pense financer** ces dépenses supplémentaires par l'augmentation du taux de cotisation pour l'assuré et l'employeur. Il espère ainsi rendre inutile toute complémentaire santé. Il argumente sur ses faibles frais de gestion (environ 1 % des charges assure le fonctionnement du régime).

**Une étude a comparé le coût du reste à charge zéro pour le régime local et pour une complémentaire santé** : « Pour une personne célibataire avec un niveau moyen de salaire brut de 2 365 €, le différentiel est à l'avantage du régime local tout comme pour un retraité percevant une pension moyenne de 1 376 €. Cet avantage s'accroît dès lors que la personne a un ou plusieurs enfants à charge de moins de 16 ans. Le différentiel peut alors atteindre jusqu'à 48€ mensuel ».

**A quand le 100 % par la sécu nationale qui reprendrait les activités et le personnel des mutuelles ?**

**Pour retrouver toutes les expressions de l'UNIRS :**  
<https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires>

**et les notes UNIRS :**  
<https://solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->